



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 05 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 avril 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 avril 2022
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 11 mai 2022
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Benoît LAMIABLE, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

M. Benoît LAMIABLE, a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,  
M. Bruno JANOT, a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2022**

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 26 AVRIL 2022.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ses missions, le Pôle Information Jeunesse a pour mission d'informer les jeunes mais aussi de les accompagner et de les préparer à différentes démarches.

Le dispositif Immersion Professionnelle Jeunes est une action à destination des jeunes dacquois âgés de 16 à 18 ans. Elle cible prioritairement les jeunes résidents des quartiers prioritaires politique de la ville et a pour vocation de favoriser l'accès à l'emploi, tout en participant à l'insertion sociale de la jeunesse.

Cette opération a pour objectifs :

- de favoriser une première expérience professionnelle,
- d'initier les jeunes bénéficiaires aux démarches et autres outils qui leur permettront de mieux appréhender les exigences du monde du travail,
- de créer un contact avec des jeunes dans le besoin, afin de pouvoir leur proposer un accompagnement à court, moyen et long terme dans leurs démarches d'orientation et / ou d'insertion professionnelle.

Afin de mener à bien cette action, le service réalise des entretiens individuels et collectifs de l'ensemble des candidats, ainsi qu'un suivi et un accompagnement individuel.

Les candidats retenus ont l'obligation d'assister à une plateforme d'optimisation des conditions d'insertion, composée de six ateliers organisés avec des partenaires (secourisme du travail, sécurité au travail, législation, communication, conseil en image et communication dans le monde du travail, animation ALSH).

Les candidats non retenus pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé mais aussi, au même titre que tous les jeunes, participer au forum Jobs 2022 organisé le mardi 19 avril 2022. Co-porté avec le réseau CREPI ( Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion).

Partenaires de l'Insertion) l'USDax, l'USDomniports et l'association des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Dax, cette action rassemblera des entreprises et des professionnels de l'emploi, de l'apprentissage et de la formation.

Un guide d'information et de conseils est également remis à chaque participant.

Cette opération sera menée en partenariat avec une structure commerciale de la ville et concernera 35 jeunes, dont 4 résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont la répartition est proposée en annexe.

Le dispositif se déroulera du 11 juillet au 29 août 2022. L'engagement financier de la ville s'élèvera à 23 180 € pour la rémunération de 20 postes au sein des services municipaux.

Une convention « Immersion Professionnelle Jeunes » sera établie entre la ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax afin d'acter les conditions de partenariat de ce dispositif.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 de la ville de Dax.

**SUR PROPOSITION DE M. MORA Vincent, Conseiller municipal délégué, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la mise en place de ce dispositif Immersion Professionnelle Jeunes (IPJ),

**APPROUVE** le projet de convention avec le CCAS concernant les conditions de partenariat de ce dispositif,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

## **ANNEXE AU PROJET IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2022 CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2022**

### **REPARTITION DES POSTES**

EHPAD :	6 postes
CCAS :	3 postes
ALSH :	8 postes
INSTALLATIONS SPORTIVES	3 postes
MAISON DE LA BARTHE :	2 postes
ESPACES VERTS :	3 postes
LUDOTHEQUE :	1 poste
BIBLIOTHEQUE :	1 poste
BERGES EPHEMERES :	2 postes
SECTEUR PRIVE :	6 postes